

Sources de financement de l'Union pour les activités liées au tourisme

Le secteur du tourisme en tant que tel ne dispose pas de son propre fonds européen. Cependant, de nombreux fonds de l'Union qui ne lui sont pas explicitement consacrés peuvent contribuer à le stimuler et l'aider à faire face aux difficultés qu'il rencontre. En fonction des priorités propres à chaque programme de financement, différentes entités juridiques (telles que des organismes publics, des entreprises, des PME, des organismes de recherche, des universités, des organisations non gouvernementales et des projets de pôles touristiques) peuvent bénéficier des fonds européens pour financer des activités pouvant avoir des effets positifs sur le tourisme.

Les fonds liés à l'Union européenne

Les fonds structurels et d'investissement européens ([fonds ESI](#)) ainsi que d'autres sources européennes de financement décrites ci-dessous offrent diverses possibilités de financement de projets liés au tourisme. Cette liste n'est qu'indicative et d'autres possibilités pourraient apparaître à l'avenir.

Fonds européen de développement régional (FEDER)

Les actions liées au tourisme pouvant bénéficier d'une aide du [FEDER](#) comprennent notamment la recherche relative au tourisme, l'innovation technologique, les groupements d'entreprises, l'élaboration de programmes dans le domaine des TIC, le développement de produits à forte valeur ajoutée sur des marchés de niche (par exemple l'écotourisme, le tourisme culturel, gastronomique ou sportif ou le tourisme de santé), les activités pour l'interconnexion des régions côtières et de l'arrière-pays, les petites infrastructures de tourisme durable ou encore l'action en faveur de l'entrepreneuriat et d'activités de formation professionnelle.

Fonds de cohésion (FC)

Le [FC](#) s'adresse aux États membres dont le revenu national brut (RNB) par habitant est inférieur à 90 % de la moyenne de l'Union. Il est axé sur les infrastructures dans les domaines du transport et de l'environnement. En matière de transports, il peut soutenir les réseaux transeuropéens de transport ([RTE-T](#)) ou d'autres projets prioritaires d'intérêt européen, tels que définis par l'Union, ainsi que des projets d'infrastructures. Dans le domaine de l'environnement, des projets liés à l'énergie (tels que l'utilisation d'énergies renouvelables) ou aux transports (comme le développement du transport ferroviaire ou le renforcement des transports publics) peuvent également bénéficier du FC.

Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADR)

Le [FEADR](#) intervient dans les zones rurales et vise, entre autres, à contribuer à la diversification des exploitations agricoles vers des activités non agricoles, à la création, dans les zones rurales, de PME non agricoles, au développement d'un tourisme durable et responsable ou encore à la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel des villages ainsi que des paysages ruraux.

Fonds social européen (FSE)

Le [FSE](#) peut apporter une aide en vue de la formation du personnel d'entreprises confrontées à une restructuration ou à un manque de main-d'œuvre qualifiée, ainsi que de la formation de personnes en difficulté ou provenant de groupes défavorisés, afin d'améliorer leurs compétences et leurs perspectives d'emploi. Il peut également favoriser l'apprentissage mutuel, l'établissement de réseaux ainsi que la diffusion et la promotion de bonnes pratiques dans le domaine de l'innovation sociale.



Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

Le [FEAMP](#) soutient l'action en faveur de la croissance économique, de l'insertion sociale et de la création d'emplois. Il encourage également la mobilité de la main-d'œuvre dans les communautés côtières et la diversification des activités dans la pêche et dans d'autres secteurs de l'économie maritime. Il peut également soutenir les études, les conférences, les activités de mise en réseau et l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles pour permettre aux professionnels de la pêche de se tourner vers le tourisme ou des activités complémentaires dans le domaine du tourisme.

Programme LIFE

Le programme [LIFE](#) soutient, dans toute l'Union, des projets de protection de l'environnement et de la nature susceptibles de déboucher sur la création de pôles d'attraction touristique. Les domaines prioritaires de son sous-programme pour l'environnement sont l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources, la nature et la biodiversité ainsi que la gouvernance environnementale. La protection de zones particulièrement importantes sur le plan écologique peut également bénéficier d'un soutien du programme LIFE.

Programme «Europe créative»

Le [programme «Europe créative»](#) comporte trois sous-programmes: le sous-programme «culture», qui concerne les secteurs de la culture et de la création, le sous-programme «médias», consacré aux industries audiovisuelles, et le volet transsectoriel pour les projets conjoints entre les secteurs de la culture et de la création et les industries audiovisuelles. Ce programme encourage la mise en place de projets transnationaux et de réseaux de coopération. L'initiative des [Capitales européennes de la culture](#) fait également partie de ce programme.

Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et autres possibilités

Le [FEIS](#) soutient les PME et les entreprises de taille intermédiaire, les entreprises de service public, les organismes publics ainsi que les banques et les fonds d'investissement. Il y a lieu de déterminer les possibilités de financement qui s'offrent aux entreprises liées au tourisme, qui peuvent en outre bénéficier de divers autres programmes. Le programme [COSME](#), par exemple, favorise l'entrepreneuriat, notamment grâce au programme d'échange [Erasmus pour les jeunes entrepreneurs](#). Les activités éducatives en lien avec le tourisme pourraient tirer parti du programme [Erasmus+](#), qui vise à améliorer les compétences et l'employabilité ainsi qu'à moderniser l'éducation et la formation. Erasmus+ soutient également l'organisation d'événements sportifs européens. Des projets de recherche universitaires relatifs au tourisme peuvent être menés à bien à l'aide du programme [Horizon 2020](#). Le nouveau programme pour l'emploi et l'innovation sociale ([EaSI](#)) peut également s'avérer utile.

Pour faciliter l'accès des bénéficiaires à ces fonds européens, le Service de recherche du Parlement européen (EPRS) a élaboré un [Guide des financements européens](#) pour la période 2014-2020 qui recense les principales sources de financement européennes par secteur.

La position du Parlement européen sur le tourisme dans l'Union

La commission des transports et du tourisme du Parlement (TRAN) dispose d'un [groupe de travail sur le tourisme](#) axé sur les problèmes liés à ce secteur. En avril 2015, la commission TRAN a organisé une [audition](#) qui a réuni les principales parties prenantes du secteur pour débattre des moyens de maintenir l'Europe en tête du classement des destinations touristiques le plus prisées.

Dans une [résolution](#) de 2015 sur les nouveaux défis et concepts pour la promotion du tourisme en Europe (rapporteuse: Isabella De Monte, S&D, Italie), le Parlement encourage la Commission à examiner la possibilité de créer une ligne budgétaire consacrée exclusivement au tourisme dans le prochain cadre financier pluriannuel ([CFP](#)), et l'invite à élaborer une nouvelle stratégie sur le secteur du tourisme de l'Union, pour remplacer ou mettre à jour la communication de 2010. Il insiste sur la nécessité d'intensifier les efforts pour améliorer l'image de l'Europe en tant que destination touristique et de créer des produits et services touristiques paneuropéens et transnationaux. Il émet des propositions pour réaliser des produits touristiques de grande qualité et pour libérer le potentiel du tourisme côtier et maritime. La résolution demande à la Commission de promouvoir un tourisme durable, responsable et respectueux de l'environnement, en collaboration avec les partenaires stratégiques. Eu égard aux nouveaux défis résultant

de l'économie du partage, elle recommande d'envisager la mise en place d'un cadre réglementaire approprié. Enfin, elle suggère un certain nombre d'idées afin de développer la numérisation dans les entreprises liées au tourisme.

Dans sa [résolution](#) de 2011 intitulée «L'Europe, première destination touristique au monde – un nouveau cadre politique pour le tourisme européen» (rapporteur: Carlo Fidanza, PPE, Italie), le Parlement émet plusieurs propositions pour parvenir à un tourisme compétitif, moderne et durable. Il déplore le manque de cohérence de la Commission en ce qui concerne la politique sur le tourisme et estime qu'il est essentiel que la Commission veille à une approche coordonnée et intégrée entre les directions générales concernées. Il propose en outre d'élaborer une stratégie à long terme visant à mieux coordonner et à simplifier les procédures de délivrance des visas. Il demande à la Commission de s'engager en faveur de l'harmonisation progressive des systèmes de classification des établissements hôteliers (pour les structures telles que les hôtels, les maisons d'hôtes, les chambres à louer) en fixant des critères communs.

Par ailleurs, des députés européens ont lancé un [intergroupe](#) intitulé «Développement du tourisme européen, patrimoine culturel, chemins de Saint Jacques et autres itinéraires culturels européens».